

# INFO-NÉGO

## DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Fonction publique

Volume 5 no 25 – 30 juin 2021

*Négociations dans la fonction publique*

### **Les membres du SPGQ en faveur de l'entente de principe à 92%**

Les membres de la fonction publique ont voté à 92% en faveur de l'entente de principe intervenue avec le Secrétariat du Conseil du trésor le 7 juin. Le conseil d'unité d'accréditation de la fonction publique (CUAFP) a entériné le résultat ce midi.

#### **Prochaines étapes**

Dans les prochains mois, les négociateurs du SPGQ devront rédiger la convention collective, avec la collaboration de l'employeur, avant que celle-ci soit signée en bonne et due forme.

Ensuite, les montants rétroactifs seront versés de la façon suivante :

- Le montant forfaitaire pour le service effectué pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 sera versé en un seul versement 30 jours suivant la signature de la convention collective.
- Les ajustements salariaux rétroactifs au 1er avril 2020 seront versés lors de la première paie suivant les 90 jours de la signature de la convention collective.
- Le montant forfaitaire pour le service effectué pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 sera versé en un seul versement à la paie précédant le 15 janvier 2022.

#### **Rappel des faits saillants de l'entente**

- Convention collective d'une durée de trois ans (1er avril 2020 au 31 mars 2023)
- 2 % d'augmentation par année
- 1 % d'augmentation pour les échelons 1 à 8 au 1er avril 2022
- 0,5 % d'augmentation au 1er avril 2022 pour les détenteurs d'un baccalauréat au 18e échelon
- Une journée de congé mobile supplémentaire après trois ans dans le même corps d'emploi au sein du même ministère ou organisme. Une autre journée supplémentaire après cinq ans dans les mêmes conditions.
- Versement pour le service effectué pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 : 0,33 \$ pour chaque heure rémunérée du 1er avril 2019 au 31 mars 2020
- Versement pour le service effectué pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 : 0,33 \$ pour chaque heure rémunérée du 1er avril 2020 au 31 mars 2021

[>> Tous les détails sur l'entente de principe](#)

## Rester alertes et mobilisés

« Durant la pandémie, vous avez tenu les services publics à bout de bras et vous avez réalisé de petits miracles au quotidien pour permettre à l'État de poursuivre sa mission en temps de crise, indique la présidente du SPGQ, Line Lamarre. Votre dévouement a été exceptionnel. Nous devons toutefois demeurer alertes et mobilisés. Des problèmes d'attraction et de rétention demeurent, les services publics restent fragiles et des compressions pourraient s'avérer catastrophiques. La démonstration de l'importance des services publics a été faite et nous devons continuer de les protéger pour le bien de l'ensemble de la société. »

« Lors de cette négociation, nous avons fait des gains importants comme l'ajout de congés mobiles qui pourront contribuer à une meilleure conciliation travail-vie personnelle pour vous, ajoute Mme Lamarre. Pour la première fois, nous avons également réussi à faire inscrire le mot "télétravail" dans la convention collective. Nous souhaitons que cette avancée soit un tremplin vers une véritable politique de télétravail négociée pour tous. Durant la pandémie, vous avez démontré que vous pouviez être totalement efficaces à distance. »

« Je tiens à remercier nos membres pour leurs commentaires, leurs propositions et leur participation, souligne Armel Seh, quatrième vice-président et responsable politique de la fonction publique. Je veux également remercier l'équipe de négociation pour son travail exceptionnel pour améliorer les conditions de travail des membres. »

---

[>> Consulter les archives Info-Négo](#)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

